

5 élus UNSA-Education
sur 10

CTSD et CDEN : Qu'est-ce que c'est ? Comment ça marche ?

Le CTSD et le CDEN sont des instances importantes mais pas forcément connues. Quelques explications ...
Le CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) traite de la carte scolaire et de la gestion des moyens 1er et 2nd degré.

Le CDEN : composition.

Le CDEN est composé de représentants :

- de l'administration ;
- des représentants des personnels des établissements d'enseignement et de formation (par le biais des fédérations de l'Education Nationale) ;
- des collectivités locales (mairie et conseil général) ;
- des usagers (parents d'élèves (FCPE), DDEN, JPA, UDAF, ...).

Il est présidé par le préfet.

L'Unsa-Education (fédération à laquelle appartient le SE-Unsa) siège au CDEN du Pas-de-Calais.

Le CDEN : définition.

Le CDEN (Conseil Départemental de l'Education Nationale) peut être consulté sur toute question relative à l'organisation et au fonctionnement du service public d'enseignement dans le département.

Il donne notamment son avis sur la carte scolaire, le calendrier scolaire, ...

Rôle du CTSD et du CDEN lors de la carte scolaire.

Lors du CTSD, l'IA propose des ouvertures et des fermetures (de classes en primaire et évaluation de DGH dans les collèges).

Les représentants du personnel donnent leur avis (et demandent en général l'étude d'ouvertures supplémentaires ou l'abandon de fermetures).

Les propositions faites lors du CTSD sont présentées en CDEN. Il peut y avoir des modifications. En général, chaque année, il y a quelques changements (ouvertures en plus ou fermetures en moins).